



Actualité quatrième trimestre 2010 Jurisprudence

(cliquer sur les liens pour ouvrir les documents)

ISF- DROITS DE SUCCESSION ET DE DONATION

Droits de succession et de donation : requalification d'un contrat d'assurance-vie en donation indirecte

[\(Cass. Com. 26 octobre 2010, n°09-70927, Alves ; RJF 2/11, n°245\)](#)

Un contrat d'assurance-vie peut être requalifié en donation si les circonstances dans lesquelles son bénéficiaire a été désigné révèlent la volonté du souscripteur de se dépouiller de manière irrévocable.

Il en est ainsi dans le cas de la souscription de contrats d'assurance-vie neuf mois avant le décès du souscripteur, atteint d'un cancer, dont l'état de santé s'est aggravé régulièrement entraînant la cessation de son activité professionnelle, ces éléments démontrant l'absence d'aléa ainsi que le caractère illusoire de la faculté de rachat et la volonté actuelle et irrévocable du souscripteur de se dépouiller.

Dans cette situation qui ne comporte aucune simulation, les contrats d'assurance-vie revêtent accessoirement et indirectement le caractère de libéralité. En conséquence, l'administration n'est pas tenue de mettre en œuvre la procédure de répression des abus de droit.

ISF, taxation rétroactive à l'ISF sur leur patrimoine mondial des français établis à Monaco depuis 1989

[\(Cass. Com. 26 octobre 2010, n°09-15044, Mettey ; RJF 2/11, n°246\)](#)

L'avenant du 26 mai 2003 qui assujettit à l'ISF, à compter du 1^{er} janvier 2002, les français installés à Monaco depuis le 1^{er} janvier 1989, n'est pas discriminatoire et est fondé sur un motif d'intérêt général afin d'éviter l'évasion fiscale.

[Consultez l'ensemble des rubriques « Actualité jurisprudence février 2011 »](#)

